



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collaborateurs occasionnels

Question écrite n° 21699

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation de l'Association départementale de protection civile des Vosges, membre de la Fédération nationale de protection civile, reconnue d'utilité publique. Cette association départementale représente 220 secouristes actifs et bénévoles, qui consacrent plusieurs milliers d'heures au service des populations vosgiennes. Pour l'année 2002, les équipes de secouristes ont assuré 280 secours, effectué 660 interventions pour 8 500 heures de présence sur le terrain sans compter les heures de formation dispensées par les moniteurs de l'association. Ces secouristes, dont le nombre n'augmente pas depuis dix ans, ne bénéficient d'aucune reconnaissance particulière de la part des pouvoirs publics alors que leur utilité est indéniablement reconnue. Il lui demande si des mesures incitatives peuvent être envisagées, dans le cadre d'un service national civique pour les volontaires et par l'attribution de points supplémentaires pour la retraite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

**Circonscription :** Vosges (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21699

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2003, page 5305